

CALCUL DES EFFECTIFS CONSTATÉS

Début septembre, les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) adressent à tous les directeurs d'école, une demande d'élaboration du calcul et de la validation des effectifs.

La demande est envoyée par email via l'application BE1D sur la messagerie de l'école dont l'adresse est mentionnée à la rubrique « courriel » de l'écran « Ecole >> Carte d'identité ».

Consultation de l'Ecole Elémentaire publique Elémentaire Jules Ferry

Identification		Origine géographique / Rattachement	
Code de l'établissement	0450080T	Commune	LA MADONNE
Secteur	Public	Département	LA LOIRE
Ecole	Elémentaire publique	Académie	ORLEANS-TOURS
Libellé	Elémentaire Jules Ferry	Arrondissement	ARRONDISSEMENT N° 1
Numéro de Siret	1234567890123	Canton	LA BILLE
		Région	ORLEANS-TOURS
		Zone d'emploi	ZONE D'EMPLOI PRIVILEGIE
		Agglomération	ORLEANS
		Secteur scolaire	SECTEUR D'ORLEANS
		District scolaire	DISTRICT D'ORLEANS
		Circonscription	CIRCONSCRIPTION N° 1
		Réseau d'aide	RESEAU D'AIDE 123
		RPI dispersé	PREMIER RPI
		ZFU	ZFU SUD
		ZRU	ZRU SUD
		ZUS	ZUS SUD
		ZAP	
		RAR	
		RRS	

Adresse / Contact / Ouverture	
Adresse	10 Rue Molière 45100 ORLEANS
Tel.	02 48 45 46 48
Fax	02 48 45 46 48
Courriel	JulesFerry@ac-orleans-tours.fr
Ouverture	Oui
Date d'ouverture	01/04/1998

Directeur d'école	
Nom/Prénom	Mlle LEBLANC Martine

Dans le courriel, les services départementaux indiquent la date d'observation (XX/MM/AAAA) et la date limite de validation des effectifs (ZZ/MM/AAAA).

Cela signifie que le directeur d'école doit procéder au calcul des effectifs et à leur validation, entre la date d'observation et la date limite de validation.

L'opération de calcul et de validation des effectifs est à mettre en œuvre dans le menu « Ecole >> Suivi des effectifs ».

Elle se décompose en deux étapes :

Première étape : le calcul des effectifs et la confirmation du calcul

Menu : « Ecole »
- « Suivi des effectifs »
Cliquer sur le bouton Nouveau
Cocher : Calcul des effectifs constatés

Sélectionnez un type de calcul

Calcul des effectifs constatés

Comptage d'évènements

1^{er} écran : le calcul des effectifs

Calcul des effectifs constatés

Année scolaire *

Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui Non *

Demands faites aux directeurs

Critères de ventilation par classe
 par groupe d'enseignement
 par regroupement

Choisir l'année scolaire : 20xx-20xx

Cocher 'Oui' à la demande du DASEN

Choisir une des dates proposées

Calculer

Le calcul comptabilise les élèves admis définitivement à une date d'effet comprise entre le jour de la rentrée et la date d'observation, qui ont un INE et sont répartis dans une classe.

2^{ème} écran : la confirmation du calcul

Calcul des effectifs constatés

Veillez confirmer l'état des effectifs de votre école :

État du 30/05/2012

Année scolaire 2011-2012
Date d'observation 30/05/2012
Date de validation 02/06/2012
Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation
Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Classes	Effectifs
CYCLE I	CP Mme CAMPION	23
	CP Mme HUTLER	22
	CP Mme NOAILLES	24
	CP-CE1 Mme LUCAS	11
	TOTAL DU NIVEAU	80
CYCLE II	CE1 Mme DALLAGI	26
	CE1 Mme LEPAGNOT	27
	CE1-CE2 Mme MARION	13
	CP-CE1 Mme LUCAS	13
	TOTAL DU NIVEAU	79
CYCLE III	CE1-CE2 Mme MARION	11
	CE2 Mme CARRE	25
	CE2 Mme NOEL	27
	CE2-CM1 Mme BIGOT	8
	TOTAL DU NIVEAU	71
CYCLE III	CE2-CM1 Mme BIGOT	19
	CM1 Mme DELPHIN	31
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	
	COURS MOYEN 2EME ANNEE	
TOTAL		

Le directeur **enregistre** l'état des effectifs de son école.
Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant la date limite de validation

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur **INE** et ont bien été **répartis**

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs dans la base de données.

Tant que la date limite de validation n'est pas atteinte, le directeur peut refaire la première étape autant de fois que de besoin.

Les états d'effectifs correspondant à la demande sont des 'brouillons' dont la liste s'affiche dans le 3^{ème} écran ci-dessous.

Le directeur doit ensuite procéder à la validation d'un état d'effectifs.

Seconde étape : la validation du calcul d'effectifs

3^{ème} écran : la validation du calcul d'effectifs

Le directeur a **jusqu'au ZZ/MM/AAAA, au soir (date limite de validation), pour valider un des états** en cliquant sur le bouton Valider.

Sur l'écran **Liste des Etats d'effectifs constatés**, le directeur visualise dans la rubrique Etats d'effectifs constatés demandés par le DASEN, **l'état du YY/MM/AAAA à la date d'observation du XX/MM/AAAA**. Son statut est 'non validé'.

Liste des états d'effectifs

Le directeur peut consulter l'état des effectifs qu'il a enregistré

Le directeur peut supprimer l'état des effectifs qu'il a enregistré

Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés

État	Date	Statut	Action
Etat du 01/10/2006			☺
Etat du 01/11/2006			☺
Etat du 01/12/2006			☺
Etat du 01/01/2007			☺
Etat du 12/01/2007	02/01/2007	validé pour le DASEN date limite le 20/01/2007	
Etat du 09/09/2006	01/09/2006	validé le 01/02/2007 pour le DASEN date limite le 10/09/2006 pour l'IEN date limite le 15/09/2006	archiver
Etat du 10/09/2006		validé le 01/02/2007	archiver
Etat du 22/12/2006		non validé	☺ valider
Etat du 03/04/2005		non validé	☺ valider

Validation d'un état des effectifs constatés

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

État du 30/05/2012

Année scolaire : 2011-2012
Date d'observation : 30/05/2012
Date limite de validation : 02/06/2012
Demande de l'IEN ou du DASEN : []

Critères de ventilation
Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un IEN (évalué))

Cycle	Niveau	Effectifs
CYCLE II	CP	CP Mme CAM...
		CP Mme HUT...
		CP Mme NOA...
		CP-CE1 Mme LUCAS
	TOTAL DU NIVEAU	80
CYCLE II	CE1	CE1 Mme DALLAGI
		CE1 Mme LEPAGNOT
		CE1-CE2 Mme MARION
		CP-CE1 Mme LUCAS
	TOTAL DU NIVEAU	79
CYCLE III	CE2	CE1-CE2 Mme MARION
		CE2 Mme CARRE
		CE2 Mme NOEL
		CE2-CM1 Mme BIGOT
	TOTAL DU NIVEAU	71
CYCLE III	CM1	CE2-CM1 Mme BIGOT
		CM1 Mme DELPHIN
		CM1 Mme VEPIERRE
		TOTAL DU NIVEAU
		81
CYCLE III	CM2	CM2 Mme PECHEUX
		CM2 Mme WLOTTE
		CM2 Mr HALADJIAN
		TOTAL DU NIVEAU
		80
	TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS	391

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs

Remarque :

Dans la période comprise entre la date d'observation et la date limite de validation, les IEN de circonscription et les DASEN peuvent suivre tous les jours, la progression des validations d'effectifs dans les écoles.

En dehors de la période du constat de rentrée, le directeur d'école peut réaliser des calculs d'effectifs tout au long de l'année scolaire, pour ses propres besoins.

Pour ce faire, il met directement en œuvre uniquement la première étape décrite ci-dessus, coche « Non » dans la rubrique « demande de l'IEN ou du DASEN », et saisit la date d'observation de son choix.

Calcul des effectifs constatés

Année scolaire 2011-2012 *

Demande de l'IEN ou du DASEN Oui Non *

Date d'observation jj/mm/aaaa *

Critères de ventilation par classe
 par groupe d'enseignement
 par regroupement

Calculer Annuler

Calculer

Cocher 'Non' à la demande du DASEN

Choisir une date d'observation